

B

FORMATIONS

Mardi 11 juillet 2023

Avantages en nature et frais professionnels,
adopter les bonnes pratiques pour minimiser le risque

Avec plus de 2000 sessions de formation en droit social dispensées ces 15 dernières années, BLOHORN Formations est un des acteurs majeurs de ce marché. Grâce à notre méthodologie et nos supports pratiques, notre taux de satisfaction frôle les 100% de clients « très satisfaits ».

INFOS PRATIQUES

Animateur :
Avocat / Juriste Droit Social
Cabinet Blohorn Avocats

Adresse :
Visio-conférence

LA DATE

Mardi 11 juillet 2023

HORAIRES

De 9 heures à 12 heures

La session visio sera ouverte 15 min avant, un technicien vous aide pour vous connecter et optimiser vos paramètres en cas de nécessité

LES TARIFS

Selon la convention signée en fonction du pack choisit

Nos salles sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Contactez-nous au 04 38 02 12 75 afin d'étudier les possibilités d'adaptation particulières.

Blohorn

— A V O C A T S —

EXPERTISE ET STRATÉGIE
DROIT SOCIAL

Présentation de la formation

Parce qu'elle détermine son régime juridique, la qualification d'avantage en nature ou de frais professionnel est essentielle ! Comment distinguer les avantages en nature des frais professionnels ? Comment les évaluer et quel traitement opérer en paie ? Adopter de bonnes pratiques et savoir identifier les pièges permet à l'entreprise de minimiser le risque de redressement en cas de contrôle URSSAF.

PUBLICS CONCERNÉS

Responsables ou Collaborateurs paie, Collaborateurs comptables, DAF, Collaborateurs de la fonction ressources humaines
(Connaître les bases de la paie)

CONTENU

(Sous réserve d'évolutions législatives nécessitant une prise en compte)

I- Définir les avantages en nature et leur évaluation

- ✓ Nourriture
 - ❖ repas gratuit
 - ❖ cantine
 - ❖ titres restaurant
- ✓ Logement mis à disposition du salarié : logement gratuit, participation du salarié
- ✓ Véhicules de l'entreprise/personnel : coût pris en charge par l'employeur, participation du salarié
- ✓ Outils liés aux nouvelles technologies (mobiles, smartphones, ordinateurs portables...)
- ✓ Cadeau d'entreprise ou du CSE : quelle législation ?
- ✓ Réduction sur les produits fabriqués par l'entreprise
- ✓ Avantages en nature et bulletin de paie : quel traitement ?
 - ❖ comment prendre en compte un avantage en nature ?
 - ❖ règles d'évaluation : évaluation forfaitaire ou réelle
 - ❖ cas particulier des dirigeants d'entreprises
- ✓ URSSAF et avantages en nature : analyse de la jurisprudence récente

II- Indemniser les frais professionnels

- ✓ Analyser la notion de frais professionnels en prenant en compte l'entrée en vigueur du bulletin officiel de la sécurité sociale (BOSS)
- ✓ Méthodes d'indemnisation : frais réels ou forfait ?
- ✓ Identifier les différents types de frais et leurs règles
 - ❖ nourriture : primes de panier, titres restaurant, cantine, forfaits...
 - ❖ logement
 - ❖ transport et prime de transport : obligation de prise en charge
 - ❖ cas spécifique du télétravail
 - ❖ grand déplacement
 - ❖ mutation : déménagement, indemnité d'hébergement provisoire
- ✓ URSSAF et frais professionnels : analyse de la jurisprudence récente
- ✓ Focus sur la déduction forfaitaire
- ✓ Frais professionnels et bulletin de paie

OBJECTIFS

Connaître les aspects juridiques et savoir traiter en paie les avantages en nature et les frais professionnels. La réglementation est précise et exigeante, les contrôles URSSAF le démontrent. Cette formation permet à ses participants de savoir :

- Distinguer précisément frais professionnels et avantages en nature
- Respecter la législation applicable aux avantages en nature et frais professionnels
- Adapter leurs pratiques en conformité avec le BOSS et identifier les tolérances de l'URSSAF.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposé / Echange d'expériences / Apports juridiques et théoriques illustrés par des exemples concrets
Diaporama au format électronique / Quizz préalable / Support dématérialisé / Test de validation des connaissances
Tour de table (selon le nombre de participants) / adaptation de l'animateur et du power point en fonction des retours des participants

Bayonne

Bordeaux

Grenoble

Montpellier

Paris

Toulouse

www.blohorn-avocats.fr